

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire.

Date de convocation : 14 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, AUVINET, BRETIN, GAZE, CHAPDELAINE
MM. AUVINET, FONTENIT, PESLERBE, MAUDET, GATE, AUGEREAU, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

Excusées : MMES POIRIER ET CORMERAIS

M. Steve FONTENIT a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire a demandé le possibilité de rajouter à l'ordre du jour, l'autorisation de signature des actes et documents relatifs aux ventes des lots du lotissement du Vrignon tranche VI

1- Aménagement de la rue des Rosiers :

a. acquisitions de garages D_2021_01 - D_2021_02 - D_2021_03 - D_2021_04 et D_2021_10

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du réaménagement de la rue des rosiers, il a été décidé de faire l'acquisition d'un maximum de garages sis à la sortie du cœur de bourg.

Cette acquisition se suivra d'une démolition afin d'ouvrir visuellement sur le parking des Charmilles, sur l'arrière de l'église et en fonds sur le jardin de la cure et la maison communale.

Cette ouverture va aussi inciter à plus utiliser le parking des charmilles, parking permettant un accès sécurisé piéton jusqu'à l'école.

L'ensemble des propriétaires ont été reçu, il convient aujourd'hui au conseil de délibérer sur ces acquisitions.

Les garages cadastrés A n°1006, A n°1009, A n°1011 et A n°1012 seront achetés à leur propriétaire par la mairie au prix de 8 000€ (huit mille euros) chacun, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le garage cadastré A n°1010 d'une superficie de 32m² sera échangé avec le garage appartenant à la commune A n°1471 de 26m². Cet échange est consenti sans soulte.

Le conseil valide ces quatre acquisitions et l'échange et autorise Mr le Maire à signer les actes auprès de Maître LELOUP.

b. Information déplacement arrêt bus rue des rosiers dans le cadre de l'aménagement.

Les commissions bâtiment et environnement se sont réunis pour la problématique de l'arrêt de bus situé rue des rosiers dans le cadre de l'aménagement. Pour diminuer les coûts du fait du quai à créer et surtout pour sécuriser la sortie des enfants de l'école St Louis, il a été proposé de déplacer l'arrêt de bus.

Une rencontre a eu lieu avec les autocaristes, après analyse, il a été préconisé de placer l'arrêt de bus rue des chènes. En effet, il y a de larges trottoirs, un parking pour les parents qui viennent déposer leurs enfants, une bonne visibilité ainsi que la venelle qui donne sur la rue des rosiers où pourront passer les enfants pour rejoindre le lotissement du Vrignon.

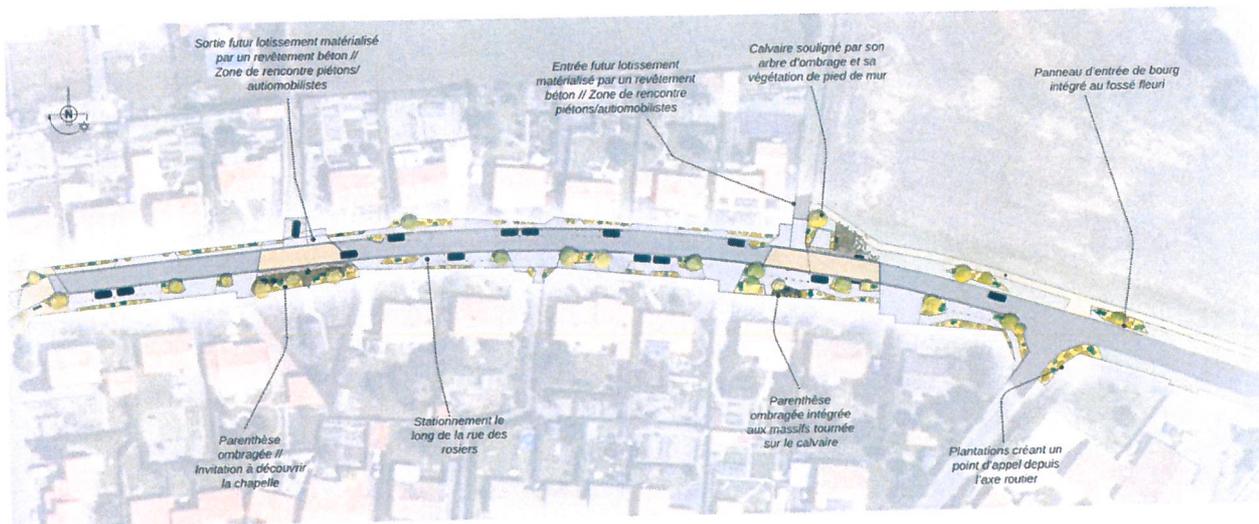


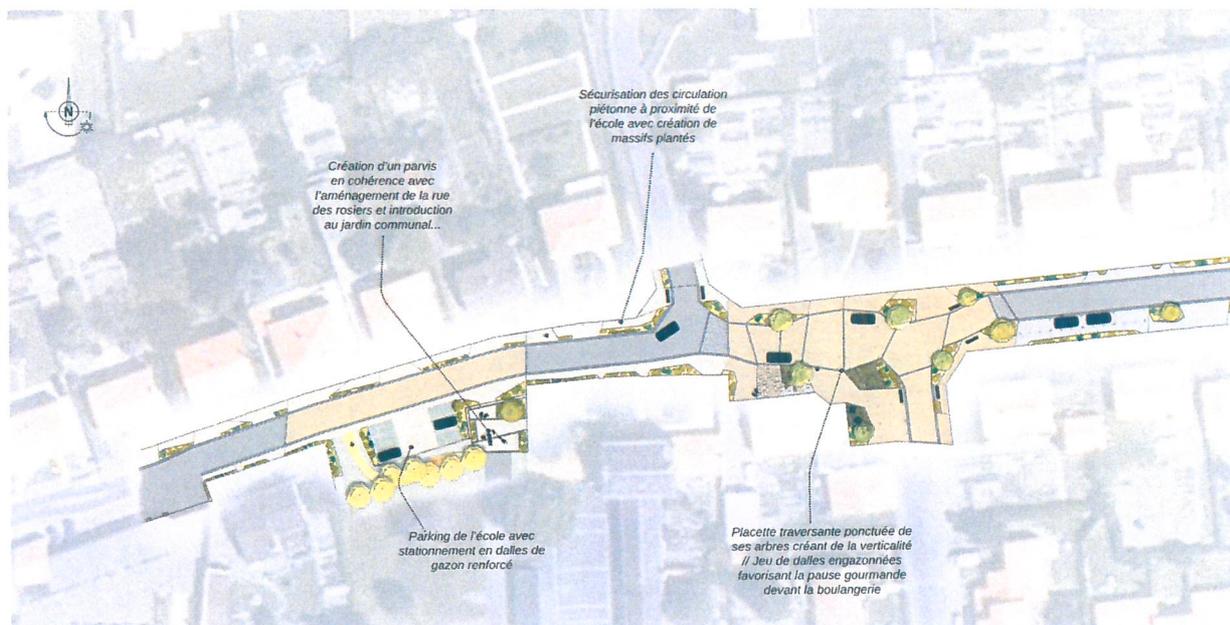
L'abri bus pourrait être disposé à la sortie de la venelle.

Les autocaristes, la Région ayant donné leur accord, ce nouvel arrêt sera effectif dès le retour des vacances d'avril. La région et le groupement des bords de sèvre feront une information auprès des familles.

c. Présentation de l'esquisse réactualisée

Monsieur le Maire présente l'esquisse réactualisée suite aux échanges avec la commission bâtiment/environnement et du groupe d'études élargi qui se sont réunis en décembre.





Les commissions continuent de travailler sur les matériaux et le mobilier.

d. Budget et dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la rue des rosiers.

Monsieur le Maire présente au conseil le budget pour le réaménagement de la rue des rosiers suite aux derniers échanges avec les cabinets Aréa Urbanisme et Histoire de Jardins, le montant total du projet est de 643 000 € HT (travaux, acquisition de garages, études, maîtrise d'œuvre inclus). **D_2021_05**

Il informe le conseil que plusieurs demandes de subvention vont être déposées :

- Un dossier va être déposé auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40% du coût pour un montant de subvention d'un montant de 257 200 € **D_2021_06**
- Un dossier va être déposé auprès du Département dans le cadre des amendes de police (le montant de subvention est de 35% d'un plafond de 50 000 € maximum) à hauteur de 2.72 % du coût pour un montant de subvention) de 17 500 € **D_2021_07**
- Un dossier va être déposé auprès du Département dans le cadre du soutien à l'investissement public local au service du développement et de l'aménagement des territoires vendéens. Le montant octroyé à la commune de St Martin des Tilleuls est de 18 126.76 € soit 2.82 % du coût total. **D_2021_08**
- Un dernier dossier va être déposé auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du plan de relance de l'investissement local à hauteur de 11.66 % du coût total pour un montant de subvention de 75 000 €. **D_2021_09**

Le budget présenté n'apporte pas de remarque, les membres du conseil présents valident à l'unanimité ce budget et autorisent Mr le Maire à déposer les dossiers de subventions mentionnés ci-dessus.

2- Autorisation de signature des actes et documents relatifs aux ventes des lots dans le lotissement du Vrignon VI D- 2021 11

Monsieur le Maire précise que lorsque le Conseil municipal a délibéré pour fixer les prix de vente des parcelles du lotissement « le Vrignon tranche VI » le 9 juillet 2020, il ne l'a pas expressément autorisé à représenter la commune lors de la signature des actes et documents relatifs aux ventes des lots.

Il propose à l'assemblée de lui accorder cette autorisation.

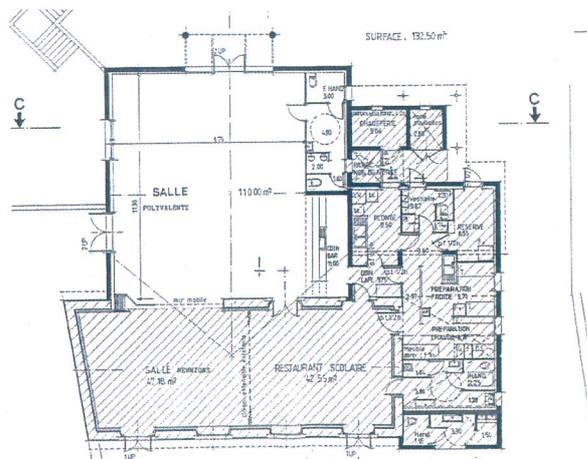
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs aux ventes des lots du lotissement « le Vrignon VI », en particulier les actes notariés à intervenir.

- **Informations diverses**

• **Salle des jardins** (actuellement fermée pour cause de pandémie) :

Les enfants sont de plus en plus nombreux à se restaurer le midi à la cantine. De ce fait pour garantir les distances (COVID) mais aussi pour leur bien-être (plus de place, moins de bruit), les grands ont basculé dans la salle des jardins, et les petits sont restés dans la partie restaurant scolaire et salle de réunions.

Le conseil décide de maintenir cette organisation dès lors que les salles pourront rouvrir, de ce fait, la partie « salle de réunions » ne sera plus louée pour les soirées privées ou pour les réunions. Cette partie, en plus, n'était pas comptabilisée dans le nombre de m² de la salle, ce qui ne changera en rien le nombre de personnes autorisées.



Les locataires qui ont déjà réservés vont être prévenus.

De plus, il a été constaté que très peu de locataire réservent la partie cuisine (qui sert également pour le restaurant scolaire) ; afin de se prémunir d'éventuel souci d'hygiène, la partie cuisine ne sera plus proposée à la location.

- **Règlement Général sur la Protection des Données** : Mr le Maire présente au conseil la démarche du R.G.P.D que la mairie a entamé avec notre délégué à la maison des communes.

- **Information sur les délégations du conseil données au maire.**

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant HT
21/01/2021		Eléments cuisine logement 4 rue des Glycines	Brico Dépôt	339,20
18/01/2021		Missions complémentaires esquisses garage	Area Urbanisme	2 300,00
15/01/2021		Pare Vue sanitaires publics	Massé Menuiserie	1 907,28
14/01/2021		Peinture 4 rue des Glycines	Loic SOULARD	6 869,24
14/01/2021		Entretien robot de tonte	Gamm Vert	137,75
05/01/2021		Paillage	Valdefis	782,60
16/12/2020	Dia 085247200007	18 rue des rosiers		
11/12/2020		Nacelle Salle de sports	VLOK	158,13
10/12/2020		Conférencier (mariage)	SEDI	33,00

Prochains conseils :

18 février 2021 20h30
25 mars 2021 à 20h30 (vote du budget)
22 avril 2021 à 20h30
3 juin 2021 à 20h30
1er juillet 2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le maire

Le secrétaire de séance